Département de la Loire-Atlantique Commune de Nantes

ENQUETE PUBLIQUE

Site du Centre Commercial de la Boissière

Projet de déclassement de parcelles publiques métropolitaines

Rapport



Fabienne LEBEE, inscrite sur la liste d'aptitude 2019 des commissaires enquêteurs

Le 05 octobre 2021

Table des matières

1	No	otice explicative de l'enquête publique	3
	1.1	Rappel de la procédure de déclassement	3
	1.2	Déroulement de la procédure d'enquête	
	1.3	Déroulement de l'enquête	
	1.3	.1 Préparation de l'enquête	
	1.3	.2 Composition du dossier	5
2	Ok	ojet de l'enquête publique de déclassement	5
	2.1	Situation	5
	2.2	Objet de l'enquête	
	2.3	Occupation actuelle	8
	2.4	Projet urbain - Urbanisme	8
	2.5	Projet prévu	10
3	La	participation du public	11
	3.1	Pendant les permanences	11
	3.2	Hors permanence	

Annexes

1 Notice explicative de l'enquête publique

1.1 Rappel de la procédure de déclassement

La voirie communale se compose des voies publiques affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public. Elle est par principe inaliénable. Les communes qui souhaitent céder une partie de ces espaces doivent donc respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public.

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques : « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal [.....] Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. [......] l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale propriétaire de la voie».

Selon les termes du rapport de présentation :« Les emprises à déclasser répondent à la définition des biens dépendant du domaine public. Il convient donc, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière et conformément à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, d'organiser une enquête publique préalable au déclassement. »

L'article 141-12 du code de la voirie définit l'autorité compétente pour procéder aux classements et déclassements. L'établissement public de coopération intercommunale Nantes Métropole exerce la compétence « voirie », le conseil métropolitain est donc compétent pour décider les classements et déclassements des voiries métropolitaines.

L'enquête publique, comme définie à l'article L 134-2 du Code des relations du public avec l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

La procédure de déclassement des espaces publics du domaine communal doit être réalisé conformément aux articles L141.2 à L141.4 et R141.4 à R141.9 du code de la voirie routière et aux articles R.134-1 à R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

1.2 Déroulement de la procédure d'enquête

Madame la Présidente de Nantes Métropole a pris un arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021 portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de parcelles publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière.

Cet arrêté désigne un commissaire enquêteur, précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête et les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Cet arrêté d'enquête publique et l'avis d'enquête ont été affichés :

- A la mairie centrale de Nantes,

- A la mairie annexe de Nantes Nord,
- Au siège de Nantes Métropole,
- Au pôle Erdre et Cens.

Par ailleurs, l'avis d'enquête a fait l'objet de 2 publications dans les journaux à diffusion locale à savoir :

- Ouest France en date du 23 aout 2021 et du 13 septembre 2021,
- Presse Océan en date du 23 aout 2021 et du 13 septembre 2021.

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole à l'adresse https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/avis-denquetes-publiques

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

Trois affiches de l'avis d'enquête ont été apposées sur les lieux, elles étaient visibles depuis l'espace public.

1.3 Déroulement de l'enquête

La présente enquête a eu lieu du 10/09/2021 au 24/09/2021 soit pendant une période de 15 jour consécutive.

L'enquête publique a été ouverte à la mairie annexe de Nantes Nord, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens.

Les dossiers d'enquête (format papier) étaient consultables :

- à la mairie annexe de Nantes Nord du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h15 à 17h30,
- au pôle de proximité Erdre et Cens du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Il était également possible pendant cette période d'envoyer ou de déposer un courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Nantes Nord.

Le commissaire enquêteur a assuré par ailleurs dans le cadre de cette enquête trois permanences à la mairie annexe de Nantes nord :

- le 10/09/2021 de 9h00 à 12h00,
- le 15/09/2021 de 9h00 à 12h00,
- le 24/09/2021 de 14h00 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à Madame la présidente de Nantes Métropole, le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées. Son rapport doit être laissé à la disposition du public durant un an.

Nantes Métropole peut alors, suite à la prise en compte de ce rapport, décider du déclassement des emprises concernées, puis procéder à leur cession.

1.3.1 Préparation de l'enquête

Une réunion préalable, pour définir les conditions de l'enquête a eue lieu le 2 septembre 2021 avec Mme Loiseau du Pôle Erdre et Cens Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité -chargée des affaires foncières. La visite du site a été effectuée le jour même. A cette occasion j'ai pu constater la réalité des affichages sur le site concerné. Des photographies des lieux d'affichages sur place sont présentées en

annexe 2. Les affiches sont visibles et lisibles depuis la voie publique. La vérification de la réalité des affichages en mairie annexe Nantes Nord et au pôle Erdre et Cens a été effectuée le même jour.

Le constat de l'affichage en mairie de Nantes et au siège de Nantes Métropole a été effectué le 16 septembre 2021.

A l'ouverture de l'enquête, les registres ont été cotés et paraphés par mes soins. J'ai procédé également à l'authentification du dossier d'enquête et de tous les documents reçus en cours d'enquête.

A la clôture de l'enquête, les pièces administratives ont été complétées par les certificats d'affichage, (annexe 3) délivrés par Nantes Métropole et la mairie de Nantes.

1.3.2 Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public se présente sous la forme d'une chemise cartonnée renfermant plusieurs sous-dossiers. Un sommaire se trouve dans la première pochette. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- un dossier administratif comprenant : l'arrêté d'ouverture n°2021-694, l'avis d'enquête publique, les textes régissant l'enquête publique, les avis parus dans la presse,
- un dossier technique présentant un plan de situation et une notice explicative.

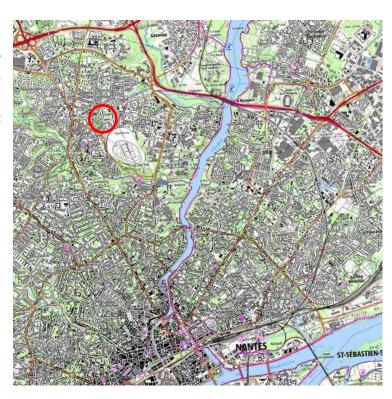
Un registre d'enquête y est adjoint, spécialement ouvert à cet effet. Les observations formulées par le public sont recueillies sur ce registre à feuillets non mobiles.

Le dossier technique présente un plan de situation et les textes qui régissent l'enquête publique et l'autorité compétente. La notice explicative indique notamment l'objet du projet de déclassement et les raisons pour lesquelles il a été retenu, la nomenclature des parcelles dont le transfert est envisagé, l'état parcellaire, et les dépenses engagées pour cette procédure.

2 Objet de l'enquête publique de déclassement

2.1 Situation

Le projet se situe au nord de Nantes dans le quartier dit de la Boissière. Ce quartier est situé à environ 4,5 km au nord du centre-ville de Nantes. Il est localisé à l'ouest de la vallée de l'Erdre et entre les vallées du Cens au sud-ouest et du Gesvres au nord-est.

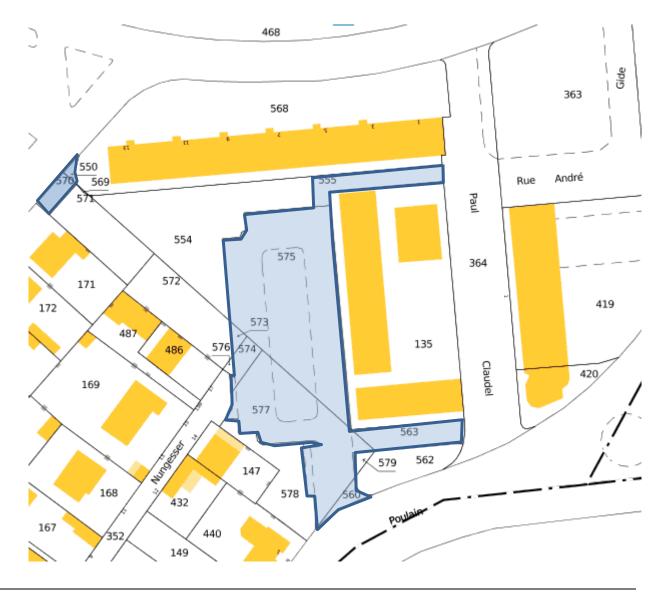


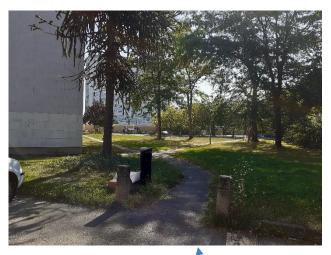
2.2 Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le déclassement du parc de stationnement situé à l'arrière du centre commercial de la Boissière et d'un espace de stationnement longeant la rue Eugène Barrault.

9 parcelles d'une contenance de 2 921 m² doivent être déclassées pour la réalisation d'un projet d'aménagement urbain du secteur. Les parcelles sont les suivantes :

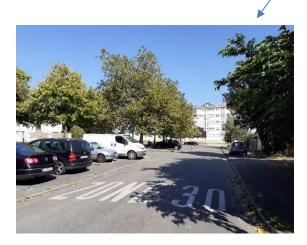
Référence cadastrale	Contenance	Occupation actuelle
OV549	00ha00a59ca	3 places de
OV550	00ha00a13ca	stationnements
OV555	00ha02a00ca	Allée piétonne
OV553	00ha00a10ca	Environ 72 places de
OV556	00ha00a23ca	stationnement et
OV557	00ha15a61ca	voirie
OV558	00ha08a18ca	
OV563	00ha01a96ca	Accès commerces
OV560	00ha00a41ca	Voirie

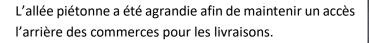














2.3 Occupation actuelle

Actuellement le parking situé à l'arrière du centre commercial est peu utilisé. En effet, celui-ci étant laissé en partie à l'abandon, le stationnement est surdimensionné. Les espaces privés sont également peu entretenus. On compte environ 4 cellules commerciale en activité : 1 café, une épicerie orientale, et 2 coiffeurs. L'état général n'encourage pas la clientèle extérieure à venir.

La réhabilitation du centre commerciale annoncée en 2017 grâce à l'ANRU n'a pas pu être réalisée au vu d'une situation foncière compliquée.

Le quartier assiste également à des problèmes de deals et de trafics, générateurs de nuisances importantes et d'incivilités et de dégradations continues des espaces publics.

Extrait du traité de concession d'aménagement

Le Centre Commercial du quartier de la Boissière a été construit dans les années 60.

Le terrain d'assiette du Centre Commercial est propriété de Nantes Métropole Habitat (anciennement l'Office Public d'HLM) qui a conclu, les 9 et 15 juin 1964, avec la SCI de la Boissière-Fantaisie un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, soit jusqu'au 15 janvier 2063.

Il regroupe aujourd'hui une dizaine de commerçants (coiffeur, boucher, boulanger, etc ...) qui bénéficient pour partie de baux commerciaux de droit commun ou de baux dérogatoires.

Le Centre Commercial est particulièrement vétuste et présente des risques importants en termes de sécurité et de salubrité. Sa gestion n'est plus assurée.

2.4 Projet Global Nantes Nord - Urbanisme

Ce déclassement est rendu nécessaire pour effectuer une opération d'aménagement dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Boissière, inscrite dans le **Projet Global Nantes Nord**.

Lancé par une réunion publique en juin 2016 par la Maire-Présidente, le Projet Global Nantes Nord vise à la transformation du territoire dans l'ensemble de ses composantes et de façon totalement co-construite avec les habitants. Il compte cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Bout des Landes, Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Petite Sensive et Boissière.

Appuyé par la concertation avec les acteurs locaux, le projet global Nantes Nord a identifié les 5 grands objectifs dont celui d'améliorer l'attractivité / la diversité résidentielle et la qualité spatiale avec la démolition de 348 logements sociaux (principalement les T3/T4 et grands logements) afin de désenclaver le quartier et permettre son ouverture; la construction de 1 130 logements en diversifiant les typologies d'habitats; la réhabilitation de certains ensembles de logements; la densification maîtrisée aux abords des grands tracés.

Deux des objectifs du projet Global qui sont en adéquation avec le projet sectoriel de la Boissière sont de :

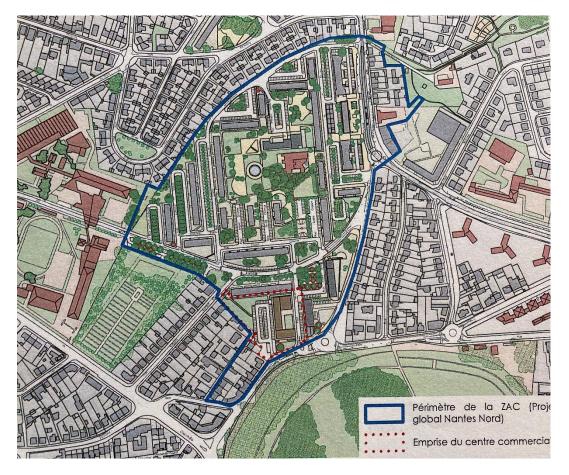
- renouveler l'offre commerciale en implantant des commerces en pied d'immeubles existants et projetés,
- construire des logements en diversifiant les typologies d'habitat.

Le projet global Nantes Nord a été retenu car il œuvre en faveur d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville désigné par l'ANRU.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé la signature du traité de concession d'aménagement du Projet Global Nantes Nord à Nantes. La concession a été signée avec Loire Océan Métropole Aménagement le 7/08/2019 et notifiée le 30/08/2019.

Les missions de l'aménageur consistent notamment à diriger les études réglementaires et opérationnelles, réaliser certains aménagements et équipements, acquérir les emprises foncières nécessaires et commercialiser des terrains viabilisés. Il assure également la gestion globale de l'opération afin de mettre en œuvre le programme prévu.

Pour rendre opérationnel ce volet renouvellement urbain, Nantes métropole a choisi de créer une zone d'aménagement concertée (ZAC). La concertation publique s'est achevée le 13 septembre 2021.



Extrait du dossier d'enquête

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé par le Conseil métropolitain en date du 5 avril 2019. Le quartier de la Boissière est situé en zone UM « zone urbaine» a pour objectif de favoriser la mixité des fonctions urbaines (logements, bureaux, équipements et services), la mixité sociale, la diversité des formes bâties et la qualité des paysages urbains le long des rues ».

Le projet se situe dans le secteur UMb qui correspond aux quartiers de grands ensembles ou de projets urbains à la morphologie spécifique.

2.5 Projet prévu

Le déclassement des espaces de stationnement est justifié par la démolition du centre commercial supprimant ainsi les besoins en stationnement. Une opération d'aménagement mixte est prévue au niveau de l'aire de stationnement, de l'espace public et du centre commercial; Environ 95 logements seront répartis dans différents typologies d'habitats associant habitat individuel groupé et collectifs. Un microcentre commercial sera repositionné en pied d'immeuble. Le projet urbain sera réalisé en 2 phases de travaux.



Extrait du dossier d'enquête

L'aménageur en charge du projet, mandaté par Nantes métropole, est Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA). Ce foncier sera ensuite céder à un promoteur immobilier.



Extrait du dossier d'enquête

3 La participation du public

Les registres d'enquête sont présentés en annexe 4.

3.1 Pendant les permanences

Vendredi 10 septembre 2021 : Aucune visite

Mercredi 15 septembre 2021 : Une visite

Vendredi 24 septembre 2021 : Aucune visite

Une seule personne s'est déplacée pendant une permanence et deux personnes sont venus consultées le dossier durant l'enquête.

La personne que j'ai reçue est une riveraine qui venait chercher des renseignements sur le projet. Elle n'a pas inscrit de remarque directe sur le déclassement car elle souhaitait surtout connaître l'avenir du centre commercial.

Cette riveraine, habitant le quartier depuis longtemps a été rassurée par le projet car elle est en attente de changement de l'image du secteur. Elle m'a dit qu'elle devait aller voir ses voisins pour leur expliquer le but et la finalité de l'enquête publique.

3.2 Hors permanence

Aucune inscription n'a été portée dans les registre déposés au Pôle Erdre et Cens

Aucune observation n'a été reçue par courrier

A l'expiration du délai d'enquête les registres d'enquête ont été clos par mes soins.

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté municipal

Annexe 2 : Publicité et affichage

Annexe 3 : Certificats d'affichage

Annexe 4 : Extrait du registre d'enquête

Annexe 1 : Arrêté n°2021-694 du 30 juillet 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique	



Pôle Erdre et Cens

Arrêté n°2021- 694

Arrêté relatif à l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563 sur la commune de Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et suivants, R134-5 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3, L141-12, R141-4 et suivants

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de la Présidente aux Viceprésidents,

Vu l'arrêté n°2021-691 du 12 juillet 2021 portant délégations de la Présidente aux Viceprésidents pendant la période estivale,

Vu la liste de l'année 2021 arrêtée par la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude à la fonction de Commissaire Enquêteur,

Vu le dossier relatif au projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière sur le territoire de la commune de Nantes, en vue de leur cession.

Considérant que la situation foncière nécessite de recourir à la procédure de déclassement,

Considérant que, pour ce faire, il y a lieu de procéder à une enquête publique, dès lors que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des emprises à déclasser,

Arrête

Article 1. Le projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière sur le territoire de la commune de Nantes, sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20210730-2021 694ARR-AR Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021 Article 2. L'enquête publique se déroulera du vendredi 10 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus à la mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes - siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens situé 48 Boulevard Einstein à Nantes, soit pendant une période de 15 jours consécutifs.

Article 3, Madame Fabienne LEBEE est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 4. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département quinze jours au moins avant le début de celle-ci. Cet avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches :

- à la mairie centrale de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de Ville,
- à la mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre,
- au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ-de-Mars à Nantes,
- au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes,

ainsi que sur les lieux concernés par le projet de déclassement ou à proximité, quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'affichage sera maintenu en place pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis pourra être consulté en ligne sur le site internet https://metropole.nantes.fr

Un certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 5. Les pièces du dossier seront déposées pendant 15 jours consécutifs, du vendredi 10 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus :

- à la mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre siège de l'enquête, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h30,
- au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier à la mairie annexe de Nantes et au pôle Erdre et Cens.

Les observations ou réclamations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Madame la Commissaire Enquêteur.

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20210730-2021 694ARR-AR Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021 Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur (à l'adresse désignée ci-après) qui les annexera au registre d'enquête après les avoir visées et datées :

Madame la Commissaire Enquêteur Mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre 44300 NANTES

Pour être recevables, ces courriers devront être reçus pendant la durée de l'enquête.

Article 6. Madame la Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes :

- le vendredi 10 septembre 2021 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 24 septembre 2021 de 14h00 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, Madame la Commissaire Enquêteur constatera sur les registres la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier et les registres à Madame la Présidente de Nantes Métropole. Elle y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elle est favorable ou non au projet de déclassement.

Article 7. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au pôle de proximité Erdre et Cens situé 48 Boulevard Einstein à Nantes.

Article 8. Le montant des frais et indemnités afférents à cette enquête sera à la charge de Nantes Métropole.

Article 9. Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropòle et Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale, Madame la Directrice du pôle Erdre et Cens, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 3 0 JUIL, 2021

Pour la Présidente Le vice-président délégué

Affichage au

3 0 JUIL, 2021

Fabrice ROUSSEL

Annexe 2 : Publicité et affichage

Affichage en mairie annexe : avis et arrêté





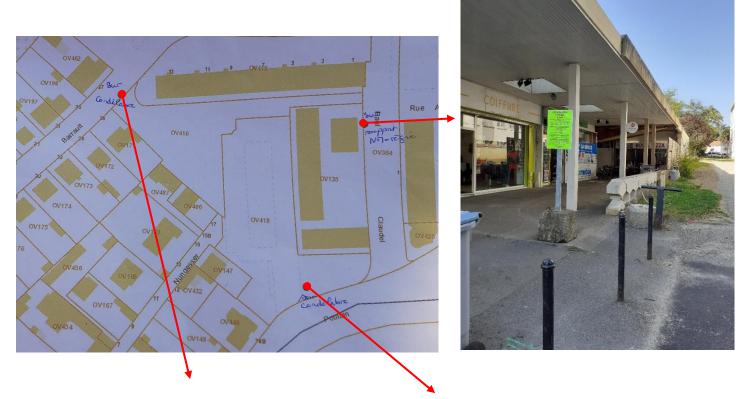
Affichage au niveau du site Pole Erdre et Cens de Nantes Métropole



Affichage au siège de Nantes métropole



Affichage sur site





Publicité Presse		

Judiciaires et légales

Ouest-France Loire-Atlantique Lundi 23 août 2021

Mauges (Villedieu igers, Sèvremoine en Mauges)

Blandine, e, ses fils

re-petits-enfants ainsi lle vous font part du

ude CHIRON

90º année. la maison funéraire leau Frères de es à partir de 14 h ce

igieuse sera célébrée t 2021, à 10 h 30, en lieu-la-Blouère de lauges.

ent-lieu de faire-part et

Jr. es.fr

Frères,

lauges,

, Changé (56), Vannes (56) s-sur-Loire (49)

onnu, aimé et estimé. avec tristesse du

dré RIBOUX lier de Notre Dame

ut 2021 dans sa

Jeudi, son épouse; chel Robert. ale Riboux, Riboux,

pe, Maria, lerre, Hermine, e, Camille, Lucie, Paul,

Marcelo,

enfants:

x-Jeudi.

gieuse sera célébrée

t 2021, à 15 heures, vi siale de suivie de l'inhumation

funérarium de Craon. 18 h.

e sincèrement toutes prendrons part à sa culièrement semble du personnel aon, pour leur ur gentillesse.

ou messes. de faire part et de Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail: annonces.legales@medialex.fr - Internet: www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht

l'ain de release superiore de la ligne. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement misses en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Saint-Malo-de-Guersac

Travaux de construction et d'entretien des voiries communales

PROCÉDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Saint-Malo-de-Guersac. Correspondant : M. Jean-Michel Crand, 12, rue Aristide-Briand, 44550 Saint-Malo-de-Guersac, tél. 02 40 91 16 94, fax 02.40.91.17.08.

Courriel : stephane.rochelle@saintmalodeguersac.fr Adresse Internet du profil d'acheteur :

https://demat.centraledesmarches.com/7060245

Type d'organisme : commune.

Objet du marché : travaux de construction et d'entretien des voiries communales.

Type de marché : travaux. L'avis implique un accord-cadre.

Caractéristiques principales : accord-cadre à bons de commande travaux de voi-

rie et réseaux divers.

Durée: 1 an renouvelable 3 fois.

Minimum : 20 000 euros TTC, maximum : 500 000 euros TTC.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitatlon, cahier des charges...).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres: 28 septembre 2021 à 12 h 00. Date d'envoi du présent avis : 18 août 2021.

Immobilier

Céder du terrain peut obliger à boucher sa fenêtre

Céder le terrain qui jouxte sa maison peut obliger à obturer les fenêtres qui donneront dès lors sur la propriété d'autrui.

La Cour de cassation a confirmé cette obligation faite à un propriétaire après le partage d'une cour qui était jusqu'à présent utilisée en commun avec le voisin.

La loi interdit de disposer de "vues" sur la propriété voisine, à moins que ces vues ne soient situées à 1,90 m au moins de la limite de propriété. Selon-la Cour, la question ne concerne pas seulement les fenêtres houvelles. Les fenêtres anciennes ou "qui ont toujours existé" deviennent illicites si la propriété du terrain voisin est cédée à un tiers car elles deviennent des "vues" sur la propriété voisine.

(Cass. Civ 3, 7.9.2017, H 15-19.501).

MARCHES PUBLICS: **AUTANT DE** PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appul territorial Bureau des procédures environnementales et foncières

de SAINT-BREVIN-I ES-PINS Concession des plages

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral nº 2021/BPEF/106 en date du 28 juillet 2021 une enquête publique est ouverte à la mairie de Saintpublique est ouverte a la maine de Saint-Brevin-les-Pins, pendant une période de 3 2 jours consécutifs, du jeudi 19 août 2021 au lundi 20 septem-bre 2021 portant sur la demande présentée par la commune de Saint-Brevin-les-Pins d'attribution de la concession des plages nord de Saint-Brevin-les-Pins

(plage de Branly). M. Pascal Dréan, Ingénieur conseil en or ganisation à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtelde-Ville, 44250 Salnt-Brevin-les-Pins) aux

dates et heures claprès et selon les mo-dalités mises en place par la mairle : -jeudl 19 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - samedl 21 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

vendredi 27 août 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à

lundi 20 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

En ralson de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les modalités d'ac-cueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue néces-

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier «papier» d'enquête publique et du dos sier numérique sur un poste informatique, en mairle de Saint-Brevin-les-Pins aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'ac-

cuell du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlan-

ww.lolre-atlantique.gouv.fr ou directement sur la plateforme numéri-

que accessible ici : http://concession-des-plages-de-saint-

brevin.enquetepublique.net Le dossier comporte la demande de concession et le projet de contrat de con-

cession, comprenant les conditions finan-clères de la concession, accompagné des avis obligatoires des autorités admi-Le public pourra consigner ses observa-

tions et propositions sur le registre d'en-quête ouvert à cet effet en mairie de Saint-Brevin-les-Pins. Le public pourra également déposer ses observations directement sur le registre dématérialisé

à l'adresse sulvante : http://concession-des-plages-de-saint-

brevin.enquetepublique.net accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairle de Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) ou par voie électronique à l'adresse sui-

concession-des-plages-de-saintbrevin@enquetepublique.net

La taille des pièces jointes ne pourra ex-céder 500 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations se-ront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé et visibles de

tous. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la

Nantes Métropole Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la com-mune de Nantes, préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre com-mercial de La Boissière, parcelles cadas-trées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563. Les pièces du dossier seront déposées à la mairle annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre. 44300 Nantes, slège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 sep-tembre 2021 au 24 septembre 2021 in-

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredl de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au vendredl de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nan-tes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes.

Mme Fabienne Lebée, sans emploi, dési-gnée commissaire enquêteur, se tiendra a la disposition du public à la mairie an-nexe de Nantes Nord : - le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, - le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, - et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rap-port faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémen-taires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même por la négative, aux lettres qui leur parvien-nent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse





ob he

SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU

www.medialex.fr

FAY-DE-BRETAGNE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF AUBIGNY-LES CLOUZEAUX LA PLAINE-SUR-MER, NANTES BLAIN SAUTRON

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

> Madame Josèphe JAGOUX née FORTUN veuve de Jean JAGOUX

survenu le 20 août 2021, à l'âge de · 88 ans. De la part de : Marie-Thérèse (†), Edith et Jean-Pierre Boureau, Annie et Yves Baconnais, Jean-Pierre et Marie-Paule. Roland (†), René, Cécile et Stéphane, ses enfants; Maxime (†), Marc (†), ainsi que ses autres petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, Germaine Maillard, sa soeur, ainsi que toute la famille.

mardi 24 août 2021, à 14 h 30, en l'église de Fay-de-Bretagne. Josephe repose aux salons Cou-

roussé. La famille remercie particulièrement tout le personnel de l'EHPAD Saint-

Joseph de Fay-de-Bretagne pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances SUL www.pfcourousse.fr

PF Couroussé, Blain, 02 40 51 35 48

MORTAGNE-SUR-SEVRE, CHOLET

Catherine et Régis, ses enfants, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Jeanne MATHIAS née RENAUDEAU

survenu à l'âge de 90 ans. Jeanne s'est éteinte sereinement à la maison de retraite Saint-Alexandre de Mortagne-sur-Sèvre.

Un accompagnement sera célébré lundi 23 août 2021, à 15 h 30, au crématorium de Cholet. Ni fleurs, ni plaques:

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pfg.fr

PFG Services Funéraires. Cholet, 02 41 62 07 28





eu FUCHS u FUCHS e la rédaction : M. Marc DEJEAN

lications du Courrier de l'Oues nicacions du Courrier de l'Ouest, par l'Association pour le Soutien des résidée par David GUIRAUD. UNEL, M. FUCHS, F. GAUNAND, orésentée par M. L. ÉCHELARD. - 44200 Nantes - 40 Rennes cédex 9

Avis administratifs Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures environnementales et foncières : Commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS Concession des plages AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE La cérémonie religieuse sera célébrée Par arrêté préfectoral n° 2021/BPEF/106 en date du 28 juillet 2021 une en-

quête publique est ouverte à la mairie de Saint-Brevin-les-Pins, pendant une période de 32 jours consécutifs, du jeudi 19 août 2021 au lundi 20 septem-bre 2021 portant sur la demande présentée par la commune de Saint-Brevin-les-Pins d'attribution de la concession des plages nord de Saint-Brevin-les-Pins (plage de Branly).

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires,

etc): déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,126/mn)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020,

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement nises en ligne dans une base de données numérique centrale,

Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site

Pour faire paraître une annonce légale :

e-mail: annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

M. Pascal Dréan, ingénieur conseil en organisation à la retraite, est désigné en qualité de commissaire éhquêteur. Il est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) aux dates et heures ci-après et

selon les modalités mises en place par la mairie : - jeudi 19 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedl 21 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredl 27 août 2021 de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - luirdl 20 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les modalités d'accueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être

restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dos sier «papier» d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste inforster «papier» d'enquete puonque et un dossier namique su pour en matrie de Saint-Brevin-les-Pins aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accuell du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le

site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

ou directement sur la plateforme numérique accessible lci :

http://concession-des-plages-de-saint-brevin.enquetepublique.net Le dossier comporte la demande de concession et le projet de contrat de concession, comprenant les conditions financières de la concession, accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en maine de Saint-Brevin-les-Pins. Le public pourra également déposer ses observations directement sur le registre dématérialisé à l'adresse sulvante :

http://concession-des-plages-de-saint-brevin.enquetepublique.net accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique. Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1; place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) ou par voie électronique à l'adresse sulvante : concession-des-plages-de-saint-brevin@enquetepublique.net

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 500 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les obser vations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé et

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossler d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appul territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Saint-Brevin-les-Pins, pendant un an à comp ter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Loire-Atlantique accordera ou refusera d'accorder la concession sollicitée.

Toute information concernant le projet de concession pourra être demandée auprès de : M. le Maire de Saint-Brevin-les-Pins, 1, place de l'Hôtel-de-Ville,

44250 Saint-Brevin-les-Pins. En ralson des circonstances exceptionnelles sanitaires relatives à l'épidémie de Covid-19, toute personne devra veiller au respect des mesures d'hygiène (dites «barrières») et de distanciation sociale et, le cas échéant, se conformer aux modalités pratiques misés en place par la mairie en raison de la crise sani-taire. Préalaplement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître ces modalités pratiques (éventuellement prise de rdv, se munir de son propre stylo, etc...). Le port du masque est obli-

Nantes Métropole Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes. préalable au déclassement des em prises publiques métropolitaines sur le, site du centre commercial La Bolssière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560;

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'en-quête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 Jours consécutifs, du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 Inclus.

Le public pourra les consulter pen-dant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de au vendred de 9 n 00 a 12 n 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proxi-mité Erdre et Cens, du lundi au ven-dredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes. Mme Fabienne Lebee, sans emploi,

désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairle annexe de Nantes Nord

le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00;

le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.

- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquê-teur établira un rapport faisant, état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur se-ront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complé-mentaires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

Commissaires-Priseurs LES FRAIS DE VENTE

Ventes judiciaires

Les frais de vente en sus du prix d'adjudication résultent du décret du 29/03/1985

• CAS GENÉRAL: 10,764 %. CAS PARTICULIERS : pour les livres et produits alimentaires: 9,495 %. Ventes volontaires

Depuis février 2002, les frais ne sont plus réglementés au niveau des

Arts, culture, médias

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc): déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn) e-mail: annonces.legales@medialex.fr

Internet: www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020,

4,07 € nt la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

NANTES MÉTROPOLE Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouver-ture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de La Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi qu'au pôlé de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mai-rie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au ven-dredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes.

Mme Fablenne Lebée, sans emploi, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Nantes Nord :

- le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.
- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enq teur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 0251836543.

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Projet de modification simplifiée du PLU de FÉGRÉAC

Vu le code de l'urbanisme, articles L.153-45 et suivants, projet de 1ère modification simplifiée. Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de première modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Fégréac sera ouverte du jeudi 23 septembre au lundi 25 octobre 2021 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur l'ajout en annexe du PLU du règlement de l'inventaire bocager. Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à la disposition du public comme suit : mairie, 1, rue de la Mairie, 44460 Fégréac, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en mairie.





Le journal papier livré chez vous + tous les contenus numériques Chaque mardi, une nouvelle carte à jouer**









OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille et je pour iouer au GRAND JEU 7 À GAGNER:

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile + un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix pour 50€ au lieu de 97,20€**, soit 48% de réduction.

Je complète mes coordonnées

Je règle 50 € par :

☐Mme ☐M.

Chèque bancaire ou

Judiciaires et légales

ron, son époux; nthony Chambiron, urs conjoints;

enfants,

a famille vous font part

ane CHAMBIRON. EAU

de 79 ans.

ligieuse sera célébrée ibre 2021, à église de La

u salon Gauguin du rd-Mathon à Cholet. ur

thon-pompes-fune-

u de faire-part et

thon,

-Mauges

2:08 18

pouse;

belle-fille; zée, Alix, onjoints;

et Timéo, enfants: ese, ses soeurs; imone (†), oeur,

nilles Fruchet

tristesse de vous faire

né FRUCHET és à l'âge de 87 ans.

a Maison funéraire eres à La Séguinière, 12 h et de 14 h 30 à

ligieuse sera célébrée otembre 2021, à ise de La Séguinière, nation au cimetière. cie chaleureusement le ant de l'EHPAD de La leur soutien

Fleurs naturelles

ue contre le cancer et Auteuil.

ient lieu de faire-part et its. ur

Frères, 2 41 46 66 27

res.fr

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,126 la minute) e-mail: annonces.legales@medialex.fr - Internet: www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4.07 € ht

l'airi de relierence supure de la ligne. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement misses en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Travaux de réhabilitation de 42 logements, résidence l'Ariais à Donges, relance des lots 01, 02, 08, 10

PROCÉDURE ADAPTÉE

Habitat 44 - OPH, Mme Sandrine Jouin, directrice générale par intérim, 3, boule vard Alexandre-Millerand, BP 50432, 44204 Nantes 02. Tél. 02 40 12 71 25.

Référence acheteur : 2021TRAV11/2. L'avis Implique un marché public.

Objet : travaux de réhabilitation de 42 logements, résidence l'Ariais à Donges, relance des lots 01, 02, 08, 10.

Procédure : procédure adaptée. Forme du marché :

Prestation divisée en lots : oui.

Lot 01 : désamiantage. Lot '02 : gros oeuvre, démolitions. Lot 08 : menuiseries intérieures. Lot 10 : peinture.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 4 octobre 2021 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 8 septembre 2021. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : https://agysoft.marches-publics.info/

Autres marchés

Edeis Ports Saint-Malo Cancale

Architecte

APPEL A TALENT

Entité : Edeis Ports Saint-Malo Cancale, gare maritime de la Bourse, 35400 Saint-Malo, tél. 02 99 20 51 00, courriel : contact@saintmalo-cancale.port.bzh Le groupe Edeis, qui a repris pour le compte de la région Bretagne la gestion des ports de Saint-Malo et de Cancale, est à la recherche d'architectes implantés loca-lement pour divers projets dans la zone portuaire de Saint-Malo, et notamment pour la restructuration de la Halle à Marée, la construction d'ateliers et de locaux

Les postulants devront démontrer une expérience notoire dans la réalisation d'équipements industriels du secteur agro-alimentaire.

Les architectes et les sociétés d'architectes intéressés sont priés de remettre leur dossier de référence, à l'adresse : Edeis Ports Saint-Malo Cancale, Appel à Talent - Architecte, gare maritime de la Bourse, 35400 Saint-Malo. Date limite de réception des candidatures : mercredi 6 octobre 2021 à 12 h 00, timbre de La Poste ou récépissé de dépôt faisant foi.

Justice - droit

L'avocat gratuit est un droit mais on ne doit pas en abuser

Tout justiciable peu fortuné a droit à l'assistance d'un avocat gratuit, mais cela ne l'autorise pas à abuser du système, selon la Cour de cassation.

Un plaideur qui se montrait exigeant, congédiait les avocats ou

Avis administratifs

NANTES MÉTROPOLE Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE **PUBLIQUE**

Par arrêté nº 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'en-quête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, préalable au déclasse-ment des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de La Boissière, parcelles cadas-trées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563. Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 sep-tembre 2021 au 24 septembre 2021 in-

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquê-teur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commis-saire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre,

Mme Fabienne Lebée, sans emploi, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Nantes Nord :

le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

 le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
 et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30. Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes. Pour tous renseignements complémen-taires, veuillez contacter Mme Florence

Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

Ville de VERTOU

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Échalonnières sur la commune de Vertou

AVIS

Par délibération du 30 juin 2021, le con-seil municipal de Vertou a approuvé les objectifs poursulvis et les modalités de la concertation préalable au titre de la procédure de déclaration de projet empor-tant mise en compatibilité du PLUm pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Échalonnières. La phase de concertation permet au pu-

blic de formuler des suggestions sur le projet d'évolution du PLUm nécessaire à la réalisation de cet équipement. Elle ist ouverte pour une durée de 15 jours, du 1er au 15 octobre 2021 inclus. Durant cette période, un dossier présen-

tant les objectifs poursuivis par la procé-dure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm (évolution de zonage) et un registre papier sont mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vertou, situé place Saint-Martin à Ver-tou, aux heures et jours habituels d'ouverture (sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire).

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Projet de modification simplifiée du PLU de FÉGRÉAC

Vu le code de l'urbanisme, articles L.153-45 et suivants, projet de 1ère modification simplifiée. M. le Maire informe qu'une mise à disposition du pu-blic relative au projet de première modifi-cation simplifiée du Plan local d'urba-nisme de Fégréac sera ouverte du jeudi 23 septembre au lundi 25 octo-

Ce projet de modification simplifiée porte sur l'ajout en annexe du PLU du règle-ment de l'inventaire bocager.

Le dossier de projet de modification sim-plifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à la disposition du public comme suit : mairie, 1, rue de la Mairie, 44460 Fégréac, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 9 sen tembre 2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LBF.

Objet social : vente et location de remorobjet social vente et idealon de reindrues. Commerce d'autres véhicules automobiles. Vente d'articles de sport.
Siège social : 6, rue de la Prime, 44470 Mauvessur-Loire.

Capital : 1 500 euros. Durée : 99 ans à compter de son imma-triculation au RCS de Nantes. Gérance : M. Frédéric Pierre Le Breton, demeurant 6, rue de la Prime, 44470 Mauves-sur-Loire.

Frédéric Pierre LE BRETON.

STRATEM

Société d'Avocats 1C aliée Ermengarde d'Anjou ZAC Atatante Champeaux CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 3 septembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

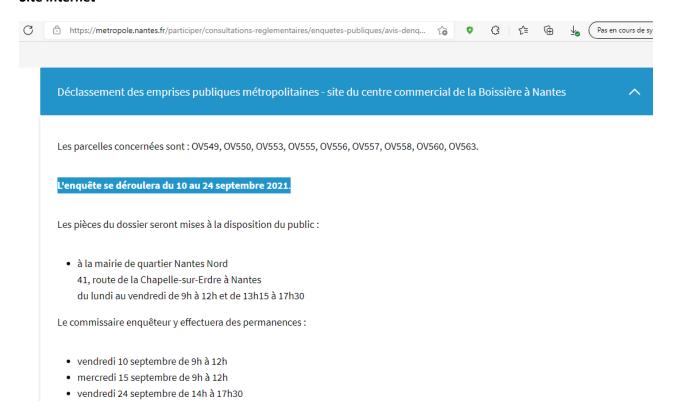
Forme: SAS Unipersonnelle.
Dénomination sociale: Epic.
Siège social: 22, rue Charles Laisant à

(44610) Indre. Objet : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger l'activité de holding financière animatrice de groupe. À ce titre, elle pourra notamment constituer ou participer à la constitution de sociétés, prendre ou céder des participations dans des sociétés déjà constituées, participer à des augmentations de capital de sociétés, gérer ses participations et ce, quelle que soit la nature civil ou commerciale desdites sociétés. En outre, elle pourra animer le groupe qu'elle constituera et rendre à titre purement interne aux socié-tés qui feront partie de celui-ci tous services spécifiques d'ordre divers tels qu'ad-ministratifs, comptables, financiers, juridiques et autres. Dans le cadre de la réali-sation de cet objet, la société holding pourra réaliser toutes opérations quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pou-

ant en faciliter la réalisation. Capital social : le capital social de 1 000 euros est divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale.

Président : M. Eymeric Pierron, né le

Site internet



Annexe 3 : Certificats d'affichage					
quête publique sur le projet de déclassement de parcelles publiques métropolitaines					



Direction Générale Citoyennetés et Territoires Solidaires

Direction de la Relation aux Usager ère s Service PRESTATIONS ADMINISTRATIVES Secteur FORMALITÉS ADMINISTRATIVES Suivi par Anne LAROCHE Tel: 02 40 41 94 04

Mail: instructions.formalites@mairie-nantes.fr

Nos réf.: AL/AC 16.09.21

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La Maire de la ville de Nantes,

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la procédure de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière à Nantes, a été affiché en mairie centrale et en mairie annexe Nantes-Nord, du 25 août 2021 au 25 septembre 2021 inclus, sous le numéro 563.

Fait à Nantes, le 27 Septembre 2021-

Aïcha BASSAL

L'Adjointe Déléguée, Pour Madame la Maire



Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité Pôle Erdre et Cens Affaire suivie par Florence LOISEAU Tél. +33 (0)2 51 83 65 00

LA PRESIDENTE DE NANTES METROPOLE,

CERTIFIE

Que suite à l'arrêté n°2021-694 du 30 juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563 sur le territoire de la commune de Nantes, le dit arrêté ainsi qu'un avis d'enquête au format A2 ont été affichés du 19 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes, et les avis d'enquête au format A2 ont été affichés dans le périmètre du site du centre commercial de la Boissière par les services de Nantes Métropole du 23 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Fait à Nantes, le 0 1 0CT. 2021

Pour la Présidente Le Vice-président délégué

Michel LUCAS



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La Présidente de Nantes Métropole

certifie avoir procédé à l'affichage sur le panneau officiel de Nantes Métropole situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes,

durant la période du 23 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

de l'avis d'enquête publique préalable au projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière.

Fait à Nantes

Le. 2 5 SEP. 2021

Pascal BOLO

Signatur

Vice-Président délégué

Annexe 4:	Extrait des i	egistres d'	enquete	
e projet de déclas				

Masrie Annexe.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Loire - Atlantique

COMMUNE NANTES

REGISTRE D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Coch	per la case correspondante
	Installations classées pour la protection de l'environnement
	Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
	Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
	Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
	Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
	Carte communale
	Classement de voirie
X	Divers
rela	Site du Centre Commercial de la Boissière Projet de déclassement de garcelles publiques métropolitaines.



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'anguête	: Commune de	MANTES	Site	du centr	-
Objet de l'enquete	1-1 6-1-1	9:1	1 1	50 00 4	. 1
commercial	de la Boissie	e. Frojet	- de ou	cassemen	ne
parcelles	publiques métro	politaine	J.		
2	•				
Arrêté d'ouverture	de l'enquête :	2 - 1 -01	10-11		
arrêté nº 2021	e de l'enquete: - 694 en date du esidente de Nan	to suite	100		de
MII Maire de !	estolente de Man	TES MIELTO	pole		
M. le Préfet de : _					
Président de la co	mmission d'enquête – C				
	Madame Fabrence				
Membres titulaires :	M				
	M				
	M		10		
Membres suppléants	: M				
	M				
Dunés de l'anguêt	Me: date(s) d'ouverture : du	10 settem	dualite _	24 Ce Non	dose 1091 1/00
Duree de l'enquet	e : date(s) d ouverture : du	de sejalore	à	at do	à
Les		do	à	ot do	à
Siège de l'anguête : M	airie anneverde Mand	so word 41	route de la	a Batelle-sur	- Erdre 4/300 N
Autres lieux de consu	airil annexe de Mond	he et Cens de	- Nantes 17 d	tropole, 48 bo	whomand Einste
				1	14300 HANTES
Registre d'enquêt		The section of the section of	Comments		death () accession
	feuillets non mobile				
les observations du p	ublic ; ces dernières peuvent a	ussi etre adresse	es par ecrit au i	nom du commissa	ochodele v Erd
	iscan Enquêteur, Jair		partes Tyurs	4430	O NANTES
Rapport et conclu	sions du commissaire en	queteur:			Λ
seront tenus à la disp	osition du public dès leur récel	ation au fote	trole et le	ns de Nonte	s tempse
	abituels d'ouverture des bure		une des mairie	s où s'est déroulé	e l'enquête et à la
	département concerné.				7.
Réception du pub	lic par le commissaire en	quêteur :			
legundedi 10 s	ephenotore 2011	de 9/100	à 12 hoo	_ et de	à
les merredi 15	septembre 2021 Septembre 2021	de 2h00	à 12/100	_ et de	_ à
les vendredi 24	Septembre 2021	_ de	à	et de 14 hoo	a/17630
les	'	_ de	_ à	_ et de	à
les		_ de	à	_ et de	à
les		_ de	à	et de	à

n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

une réunion publique

a été

						Acres and the last of the last
PR	EMI	ERI	ΕJ	OU	RN	EE

Les 10 septembre de 9h heures à 17 heures 30
Observations de M ⁽¹⁾
Permanence du 10 septembre (9h-12h) - Aucune Visite -
13/09/2021
15/09/2021 Permanence (9h-12h). 15/09/2021 Nevai pow les renseignements Joëlle NOËL
Du 16/09/2021 au 24/09/2021 RAS.
24/09/2011 3ene Permanence (14h-17h30)

Le	24 (09 2021 à 17 heures 30.	
qui du de	Le délai étant expiré, soussigné(e),	écutifs,
par	Les observations ont été consignées au registre personnes (pages n° à).	
qui	En outre, j'ai reçu lettres ou notes ui sont annexées au présent registre :	
1	lettre en date du de M	
2	lettre en date du de M	
3	lettre en date du de M	
4	lettre en date du de M	
5	lettre en date du de M	
6	lettre en date du de M	
	signature When the second seco	

Le présent registre ainsi que les	pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,	picces
le 24 09 2024	
àmue doncer Marts Détropole.	

(Voir mentions de clôture en page 19)

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Loire - Atlantique

COMMUNE NANTES

REGISTRE D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Coch	ner la case correspondante
	Installations classées pour la protection de l'environnement
	Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
	Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
	Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
	Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
	Carte communale
	Classement de voirie
X	Divers
rela	Site du Centre Commercial de la Boissière Projet de déclassement de garcelles publiques metropolitaires



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Commune d	e HANT	Es. Site	du centre	-
Commercial de la Bon				
	7	V.F	,	
parelles publiques metro	politaines	er.		
	25-10-10-11-12	SERVICE SERVICE SERVICE		
Arrêté d'ouverture de l'enquête :	o `	0115		
arrêté nº 2021 - 694 en date M. le Majré de la Présidente a	du Doju	llet to y		de
	le Natives	Meropole		
M. le Préfet de :		/		
Président de la commission d'enquête -				
Madame Tabien	e LEBEE	qualité		
Membres titulaires : M				
M		-		
M				
Membres suppléants : M				
M				
M	1 1	qualité	21 - 11 - 1	2011
Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du	10 suplom	the coll	_ aucy systems	a con incli
les				
les				
			et de	
Siège de l'enquête Mairie annexe de M	Yantes Maid	M roule de la	-Chapelle-suc-en	1 2 1 2 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Autres lieux de consultation du dossier Pole En	he et cons d	2 Mantes Metroj	rate, 40 houses	are Einstein
Registre d'enquête :			H40	OO NAMTES
comportantfeuillets non mo	biles, cotés et pa	raphés par le com	missaire enquêteur,	destiné à recevoir
les observations du public ; ces dernières peuver				
Madame la Commissaire Enquêteur, 1	yairle annex	e de Nantes N	sord, his route o	le la Chapalle sur
Rapport et conclusions du commissaire			4430	ONANTES
seront tenus à la disposition du public dès leur re	éception au ?	ole Ende et Ce	me de Nantes I	7 etrosole.
48 boulevard Dinstein, 44300 NA	HUTTER.			
aux heures et jours habituels d'ouverture des b		chacune des mairi	es où s'est déroulée	l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.				*)
	24			
Réception du public par le commissaire		12.600		Y
lepmeruedi 15 Septembre 2021	de al no	a nunoo	et de ///hos	12/3-
1 1 sha 1 - of 9/1 - of 1 4 - 9 a a f	do	a	et de ZIAVO	211110
108 vendredi 24 septembre 2021			at da	
les	de	à	et de	_ à
/	de de	à à	et de et de et de	à à

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10 septembre de 8h heures 30 à 17 heures 30
Observations de M ⁽¹⁾
13/09/21 RAS
14/03/21 @
15/05/81 RAS
16/09/21 PAS
17/09/21 RAS
20109 (21 RAS
21/03/21 RAS
221-3121 RAS
23/05/21 RAS
24/05/21 RAS

Le _	24/09/2	2021	à	17	heures	30.
qui du de	soussigné(e),E a été mis à la disposition du 100 813 he	public pendant September	_ au _ à	24 sept	heures	jours consécutifs 20 7 4
par		Les observations ont e).
qui	sont annexées au présent re	egistre :				lettres ou notes écrites
2	lettre en date du		de M	1		
3	lettre en date du		de M			
4	lettre en date du		de M			
5	lettre en date du					
6	lettre en date du					
			sig	gnature H	Jee	*

FL

Le présent registre ainsi que les	pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
le 24/09/2021	
àm me Loiseau Nantos Petrosofe.	

(Voir mentions de clôture en page 19)

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE